Communiqué News Release



Ministère du Travail

Ministry of Labour

06-104

Pour publication immédiate Le 16 octobre 2006

INFRACTION À LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL* : CCL INDUSTRIES INC. REÇOIT UNE AMENDE DE 70 000 \$

SCARBOROUGH (Ontario) – CCL Industries Inc., une entreprise établie à Toronto qui fabrique des articles de toilette et des produits hygiéniques, a été condamnée aujourd'hui à payer une amende de 70 000 \$ pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Son infraction a occasionné de graves blessures à la main d'un employé.

Le 12 mai 2004, un travailleur essayait d'enlever une bouteille renversée sur une chaîne d'embouteillage, pour qu'elle ne bloque pas une capsuleuse, quand sa main droite a été prise et entraînée par une roue dentée. À ce moment-là, la capsuleuse et la chaîne de production fonctionnaient en mode automatique. Le travailleur avait pour tâche de veiller à ce que la capsuleuse fonctionnât correctement. Les bouteilles se tenaient habituellement debout, mais le travailleur en avait vu une qui était renversée et a étendu le bras pour l'enlever de la chaîne de production. Il a subi de graves blessures à la main droite et a dû se faire amputer l'extrémité de la main. L'accident est survenu à l'usine que l'entreprise exploite à Toronto (13, chemin Bethridge).

La société CCL Industries Inc. a plaidé coupable à l'accusation d'avoir manqué à son devoir d'employeur, n'ayant pas veillé, conformément au paragraphe 75(a) du règlement relatif aux établissements industriels, à ce que la capsuleuse eût été immobilisée avant qu'elle fût réglée, réparée ou entretenue. Cela représente une infraction à l'alinéa 25(1)c) de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

L'amende a été imposée par M. Robert Lewin, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Scarborough. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 que prévoit la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est mise dans un compte particulier du gouvernement provincial dont le but est d'aider les victimes d'un crime.

- 30 -

Renseignements : Lionel Tona Ministère du Travail 416 326-1407

Line Forestier Procureure de la Couronne Direction des services juridiques Ministère du Travail 416 326-7987 Renseignements généraux

Lieu: Cour de justice de l'Ontario

1530, chemin Markham, salle d'audience E8

Scarborough (Ontario)

Juge: Monsieur le juge de paix Robert Lewin

Date et heure : Le 16 octobre 2006, à 9 h

Partie

défenderesse : CCL Industries Inc.

Affaire: Infraction à la

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Available in English

www.labour.gov.on.ca